



D O S S I E R D E P R E S S E

Assemblée de province Sud du 22 juillet 2021

Un budget supplémentaire 2021 qui permet de faire avancer les projets

Malgré une année éprouvante, marquée par un deuxième confinement instauré du 8 mars au 4 avril 2021 au sortir du conflit autour du rachat de l'usine du Sud, la province Sud, grâce à ses mesures de soutien économiques, sanitaires et sociales, et avec l'aide de l'État, a pu en atténuer les impacts.

Ce projet de budget supplémentaire s'inscrit dans cette action de soutien et de relance de l'activité économique et vise à :

- *Reprendre les résultats positifs de la gestion 2020 qui illustrent effectivement le redressement des comptes de la province ;*
- *Réduire ainsi l'enveloppe prévisionnelle de l'emprunt afin de stabiliser l'endettement de la collectivité ;*
- *Proposer des ajustements de crédits permettant à l'exécutif de poursuivre la mise en œuvre des priorités notamment en matière de relance économique tout en tenant compte des impacts de la crise sanitaire et de la période de confinement ;*
- *Mener à bien de nouveaux projets en matière d'illettrisme, d'équipement numérique des écoles, d'amélioration du cadre de vie des habitants résidant dans les ensembles de logements sociaux ou de renforcement de la sécurité du matériel utilisé par les plus jeunes fréquentant le centre des activités nautique de la côte blanche.*

Ainsi, la province s'adapte au contexte sanitaire et agit pour la sécurité des populations. *Après le déploiement en un temps record de centres de vaccination au sein des Centres médicaux-sociaux de la province Sud mobilisés dès le déclenchement du confinement pour contribuer à l'effort vaccinal et répondre efficacement à la stratégie posée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la province organise également des vaccinodromes pour rendre la vaccination contre le covid-19 accessible à la population et leur permettre de se protéger du virus gratuitement, avec ou sans rendez-vous, grâce aux vaccins fournis par la France.*



De plus, sur le plan économique, la mobilisation provinciale est confirmée et les crédits ajustés pour financer :

- Le plan d'urgence de soutien aux patentés et aux entreprises de la province Sud affectées par les effets de la propagation du Covid-19 au travers d'aides directes ;
- La mobilisation du fonds de solidarité nationale à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques du virus Covid-19 en Nouvelle-Calédonie ;
- Le plan d'urgence de soutien aux entreprises durablement affectées par l'arrêt de la desserte internationale et celui de soutien aux travailleurs impactés par les blocages dans le grand Sud.

Enfin, dans un contexte sanitaire et social difficile, l'exécutif souhaite poursuivre ses efforts en faveur de la relance économique. La capacité à investir est préservée et pour maintenir l'équilibre financier général, la Province poursuit de manière accrue ses efforts de gestion en se concentrant sur ses compétences premières dans le cadre de ses interventions et subventions.

1. Des ressources nouvelles

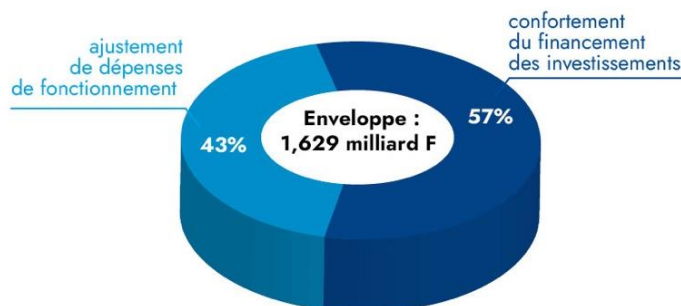
En ressources, le projet de budget supplémentaire est financé par une enveloppe de 1,629 milliard XPF comprenant notamment les recettes suivantes :

- 233 millions XPF de dotations complémentaires de l'État
- 377 millions XPF au titre des dotations de la Nouvelle-Calédonie liées à la fiscalité de répartition (dont les ajustements définitifs 2020) et au travail engagé auprès de la Nouvelle-Calédonie pour mieux compenser les missions exercées par délégation
- 145 millions XPF de recettes des services

2. Permettant de financer des actions nouvelles

En dépenses, l'enveloppe de 1,629 milliard XPF permet :

- Pour 57% de conforter le financement des investissements 2021 car la collectivité entend maintenir un haut niveau d'investissement pour soutenir l'activité des entreprises calédoniennes et de leurs employés et ce :
 - en développant les infrastructures provinciales notamment sur les secteurs du réseau routier, de l'habitat social mais aussi de l'enseignement afin de permettre l'épanouissement et la réussite de notre jeunesse ;
 - en apportant un soutien aux communes pour le développement de leur territoire.
- Pour 43% des ajustements de dépenses de fonctionnement et notamment :
 - 505 millions XPF pour les interventions et subventions principalement sur le secteur de l'enseignement, de l'insertion et de la formation ;
 - 25 millions XPF pour renforcer les équipes de la direction provinciale de l'action sanitaire et sociale notamment mobilisées par le déploiement efficace de la vaccination sur tout le territoire provincial



Ce projet de budget supplémentaire portera ainsi à 54 milliards XPF le programme de dépenses pour l'année 2021 (hors remboursement de l'emprunt).

Rappel de quelques investissements réalisés avec l'appui financier du budget supplémentaire :

- **Le soutien aux communes pour le développement du territoire notamment en matière de sécurité** : 1,6 milliard de francs (amélioration de l'éclairage public, installation de caméras de vidéosurveillance, soutien aux polices municipales pour leur équipement)
- **Le réseau routier et l'aménagement des déplacements** : 1,6 milliard de francs (Financement de la construction du pont de Thio, cofinancé avec l'État, renforcement du réseau routier provincial Sud, réfection de talus)
- **L'habitat social et la santé publique** : 1,7 milliard de francs (réhabilitation des bâtiments de Tuband, aide à la construction de 564 logements neufs, réhabilitation de 29 logements locatifs)
- **L'enseignement, les collèges et internats** : 1,7 milliard de francs (participation aux travaux de rénovation des établissements de la DDEC)
- **Le soutien aux initiatives** : 908 millions de francs (réalisation de chantiers d'insertion supplémentaires financés sous contrat de développement avec l'État.)

Evolution du dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP)

L'exécutif provincial a souhaité évaluer l'ensemble des dispositifs d'intervention de la province Sud dans ce domaine pour améliorer leur efficacité et leur efficacité vis-à-vis des administrés mais aussi améliorer le niveau de satisfaction des consommateurs. Dans le cadre de sa stratégie agricole intégrée à « Vision Sud », son plan stratégique, la province Sud, par le biais de sa direction du développement durable des territoires (DDDT), a formalisé la feuille de route qui décline le projet de l'exécutif provincial portant sur :

- 1. Une approche plus économique du secteur agricole (mise en place de contrats d'objectifs, sélection des porteurs de projets par le biais d'appels à projets)*
- 2. Une approche stratégique par bassins de production (et non plus par filières)*
- 3. Une transversalité avec les partenaires (associations, organisation professionnelle agricole, communes...)*
- 4. Un accompagnement des acteurs de proximité pour pérenniser des entreprises autonomes*

Dans cette logique, l'exécutif a révisé son dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP) en priorisant :

- Des délais d'instruction raccourcis avec pour objectif une décision rendue à trois mois dès le caractère complet du dossier ;
- Une plus grande souplesse dans le dispositif permettant de moduler facilement les aides en fonction de l'intérêt du secteur économique ou géographique ou de l'intérêt du projet ;
- Une mobilisation accrue des agents sur le terrain en appui technique mis en œuvre dans le cadre de la réorganisation de la direction du développement durable des territoires présentée lors de la dernière assemblée provinciale.

Les aides pérennisées :

Dans le cadre de la révision du DISPPAP, seront pérennisées :

- Les aides directes en soutien aux équipements collectifs et à la mutualisation des équipements, notamment dans le cadre de coopératives.
- Les aides indirectes en soutien aux projets qui concernent notamment des investissements courants d'exploitation (renouvellement d'équipements, cheptel...). La province Sud bonifiera ainsi les taux d'intérêt des prêts d'équipement accordés par les établissements de crédit partenaires (Crédit agricole mutuelle et BCI).

Les aides révisées :

Les aides directes révisées concerneront :

- Les projets de création ou de reprise d'exploitation par des jeunes qui s'installent à l'agriculture
- Les projets liés à l'acquisition d'équipements dont la finalité est l'amélioration de la technicité de l'exploitation
- Les projets liés à la création de pépinières et à la réduction de l'impact de l'activité sur l'environnement, avec notamment le recours aux énergies renouvelables, la maîtrise des pollutions et la gestion des eaux pluviales.

L'accent sera également mis sur :

- Des aides d'exploitation qui seront concentrées sur l'emploi de main-d'œuvre, l'aide à la formation des chefs d'exploitation et des salariés agricoles.
- L'accompagnement de projets s'inscrivant dans une démarche de transition agro-écologique avec notamment une aide aux améliorations foncières ayant une plus-value environnementale, une aide à l'acquisition de matériel novateur et des aides à la conversion en agriculture certifiée.

Le bilan réalisé a permis d'identifier des dispositifs qui n'ont pas répondu à l'objectif initialement fixé :

- Les aides à la reprise d'entreprise n'ont pas donné les résultats permettant le renouvellement des générations. De plus, les investissements ayant fait l'objet d'auto-facturation ou bénéficiant d'une défiscalisation locale ou métropolitaine ne seront plus éligibles mais pour encourager la démarche d'un montage financier utilisant la défiscalisation nationale pour une partie des investissements un bonus de 10 % est accordé à l'assiette primable.

À travers cette réforme du DISPPAP, la province Sud souhaite :

- **Simplifier pour réduire le délai de traitement des dossiers**
- Permettre aux agents provinciaux de se **recentrer sur le conseil technique auprès des agriculteurs dans l'optique de développer des pratiques agricoles vertueuses** (diversification, rotations de cultures, protection biologique intégrée, réduction des intrants chimiques)
- **Encourager et accompagner les exploitants engagés dans une démarche de qualité, garant d'une agriculture intégrée, moderne et de qualité.**

Création d'une filière de gestion des médicaments non utilisés (MNU) pour une collectivité écoresponsable

Les élus de l'assemblée de la province Sud ont voté un nouveau dispositif réglementaire basé sur le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP), modifiant ainsi le code de l'environnement de la Province.

Visant l'ensemble des médicaments à usage humain et vétérinaire non utilisés (MNU), cette nouvelle réglementation permettra la mise en place d'une filière de gestion, conformément à la priorité provinciale en matière de développement durable et de gestion des déchets prévue par le plan stratégique « vision Sud ».

Un dispositif local de collecte et de traitements des MNU

L'objectif principal de cette nouvelle filière REP est de détourner les MNU des ordures ménagères de l'enfouissement et de déployer un dispositif local de collecte et de traitement de ces déchets sur l'ensemble du territoire de la Province.

Il s'agira ainsi de répondre aux attentes fortes des usagers de pouvoir trier et traiter leurs médicaments à usage humain et vétérinaire périmés et non utilisés issus de leur pharmacie.

Pour ce faire, sur la base de cette réglementation, une période allant jusqu'au 1^{er} août 2022 permettra l'organisation et le financement de la collecte puis du traitement spécifique de ces déchets.

La relance de la délégation de service public relative à la tenue commune dans les écoles primaires publiques

Obligatoire depuis 2017 dans les écoles primaires publiques en Province Sud, la tenue commune reste très appréciée des élèves et des parents d'élèves.

Rappelons que l'objectif premier de cette mesure est de lutter contre les inégalités sociales à l'école.

Fin 2021, la délégation de service public arrive à son terme. Elle est actuellement en cours de renouvellement.

L'offre unique déposée ne répond malheureusement pas aux attentes de la Province Sud car la différence de prix entre le pack actuel et le nouveau pack proposé est bien trop conséquente (+ 90%) et aurait de fait des conséquences sur le pouvoir d'achat des parents d'élèves.

Cette hausse des prix est en partie liée à l'explosion du cours du coton (+84% depuis 1 an) et à l'augmentation du coût du fret maritime. Ces facteurs qui ne dépendent pas de la bonne volonté de la Province Sud et de l'entreprise ayant répondu à la DSP pèsent considérablement sur le coût final du pack proposé.

L'objectif de la Province Sud est de fournir des tenues communes à un prix abordable pour lutter contre la vie chère.

C'est pourquoi il a été décidé de déclarer sans suite cette procédure et de la relancer afin que la province Sud puisse modifier son cahier des charges en tenant compte des contraintes opérationnelles actuelles et de la réalité du marché.

Notre objectif est de pouvoir fournir dès 2022 de nouvelles tenues communes aux élèves à des prix décents même si cette nouvelle procédure peut naturellement avoir un impact sur le calendrier que nous nous étions fixé.

Mise en place de nouveaux stages de formation professionnelle non diplômants pour les demandeurs d'emploi de la province Sud

Afin de faciliter l'accès à la formation de personnel qualifié au sein des entreprises et de favoriser les possibilités d'embauche des demandeurs d'emploi en province Sud, les élus provinciaux ont voté les modalités de prise en charge des indemnités des demandeurs d'emploi pendant toute la durée d'actions de formation professionnelle.

La province se dote d'une nouvelle modalité d'action qui permettra de faciliter le recrutement de demandeurs d'emplois, dont les qualifications répondent aux besoins des entreprises, qui lui permettra d'agréer des formations professionnelles continues (telles que définies par le code du travail).

Ces formations spécifiques dépendent des besoins du marché du travail ou de la conjoncture économique. Il est important de permettre aux demandeurs d'emploi, dont l'accompagnement est assuré par la province au sein de sa direction en charge de l'emploi et du logement, d'accéder à ce nouveau dispositif afin d'optimiser leurs possibilités d'embauche. Cette mesure vient ainsi compléter efficacement la palette des actions mises en œuvre pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emplois en province Sud.

Les statuts de la société publique locale « Sud Tourisme » approuvés

Dans la continuité de la révision de la stratégie provinciale en matière de tourisme adoptée en assemblée de Province le 1^{er} avril dernier, les élus provinciaux ont approuvé ce jeudi 22 juillet les statuts de la future agence d'attractivité « Sud Tourisme ».

Favoriser l'attractivité du secteur touristique

Dans l'optique d'améliorer l'accompagnement des entreprises du tourisme afin de développer de nouvelles offres qualitatives répondant aux besoins de la clientèle calédonienne mais aussi, quand les frontières pourront être réouvertes, venue de l'extérieur, la province Sud souhaite favoriser un développement durable et qualitatif des activités touristiques en faveur de la création d'emplois sur tout le territoire provincial. Ainsi, deux axes sont prévus :

- **La création d'un service du tourisme au sein de la nouvelle Direction du développement économique et du tourisme (DDET)** afin de proposer un plan d'actions pour faire de la province Sud une destination de référence en matière de tourisme durable tant pour les Calédoniens que pour les visiteurs extérieurs.
- **La création de « Sud Tourisme »**, une agence d'attractivité qui aura pour principales missions de promouvoir et de commercialiser l'offre touristique. La plupart des communes ont confirmé leur volonté d'intégrer l'agence d'attractivité en tant que membre fondateur et les professionnels sont également associés pour assurer une promotion de l'ensemble de la diversité de l'offre touristique locale. L'agence pourra ainsi constituer des packages répondant mieux aux besoins des touristes et permettant de leur faire découvrir la très grande diversité des prestations possibles. Sud Tourisme sera ainsi opérationnel au second semestre.

Les commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud ajustées

Suite à l'élection Louis Mapou en tant que membre du 17^e gouvernement de la Nouvelle-Calédonie le 17 février dernier, et conformément aux articles 118 et 193 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, Amandine Darras, (groupe FLNKS sud), devient conseillère de l'assemblée de la province Sud et a été désigné membre des commissions intérieures de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire ainsi que celle de l'emploi et de la formation professionnelle et des équipements publics, de l'énergie et des transports

CONTACT PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74.

